

LES DÉCISIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 20 mai 2010

**Les délibérations peuvent être consultées, en mairie, auprès
du service d'accueil**

Affichées en mairie le 22 MAI 2010

PROCÈS VERBAL

Le Conseil adopte à l'unanimité le procès verbal de sa séance du 25 mars 2010.

DESIGNATION D'UN REPRESENTANT DE LA COMMUNE AU SEIN DU CONSEIL DE SURVEILLANCE DU CENTRE HOSPITALIER RENE DUBOS

Le Conseil se prononce favorablement, à l'unanimité, pour la désignation de Madame Laure KERMEN-LECUIR en tant que représentant de la commune au sein du Conseil de Surveillance du Centre Hospitalier René DUBOS à la suite de la Réforme HPST « Hôpital, Patients, Santé, Territoires » ayant entraîné la suppression des Conseils d'Administrations des établissements de santé et leur remplacement par des Conseils de Surveillance.

EVOLUTION DES COMPETENCES DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION

Le Conseil se prononce favorablement, à l'unanimité, pour l'évolution des compétences de la Communauté d'Agglomération, telles que proposées lors du conseil de la Communauté d'Agglomération du 30 mars 2010.

Il s'agit de la création de la compétence facultative « pôles majeurs d'attractivité communautaire de la Communauté d'Agglomération » ; de la modification de la compétence

facultative « équipements liés au transport public de l'agglomération » pour y intégrer la compétence « réseau cyclable d'intérêt communautaire » ; de l'évaluation des transferts de charges entre les communes et la Communauté d'Agglomération telles que proposées par le rapport de la commission locale d'évaluation des transferts de charges.

CONTRAT DE TERRITOIRE ENTRE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION ET LA VILLE - PROJET D'INVESTISSEMENT

Le Conseil adopte à l'unanimité, la proposition de contrat de territoire de la CACP pour les années 2010-2014 concernant la commune et autorise le maire à signer ce contrat. Il fixe des objectifs communs et est un document d'intention et de programmation ayant pour objet de définir :

- les contributions respectives de la Communauté d'Agglomération et de la commune à la mise en œuvre d'objectifs communs d'aménagement et de gestion durable du territoire ;
- les principes de coopération et concertation entre les 2 collectivités ;
- les actions respectives de la CACP et de la Commune selon les objectifs définis pendant la période de référence du contrat.

MINI-SEJOURS VILLE VIE VACANCES (2010)

Le Conseil décide à l'unanimité de se prononcer favorablement sur les projets VVV 2010 et d'approuver les tarifs d'inscription par personne. Il autorise le maire à demander une subvention de 4 500 € à l'Etat.

Le programme prévoit 4 mini-séjours de 6 jours chacun (3 en juillet et 1 en août) deux pour les 11/14 ans et deux pour les 15/17 ans.

IMPLANTATION D'UN TERRAIN MULTI-SPORTS AU GRAND CENTRE

Le Conseil décide à l'unanimité d'approuver le projet d'implantation d'un terrain multisports au Grand Centre avec prise en charge de la maintenance de l'équipement et entretien des espaces verts situés aux abords du terrain.

L'implantation est projetée sur un terrain situé au dessus du parking souterrain appartenant à la copropriété de la résidence du Clos de Dampierre.

Le Conseil autorise le maire à signer la convention relative à l'implantation de ce terrain.

CESSION D'UNE PARCELLE DE L'ETAT PAR L'AFTRP AU PROFIT DE LA COMMUNE

Le Conseil approuve à l'unanimité l'acquisition d'un terrain situé au lieudit « La Petite Garenne », au profit de la Commune pour un montant de 6 700 €.

Ce terrain constitue un chemin traversant le terrain de football de la propriété communale de la maison de quartier d'Epluches, le propriétaire actuel étant l'Etat (ministère de l'Ecologie).

MODIFICATION DE LA CARTE SCOLAIRE

Le Conseil approuve à l'unanimité, la proposition de modification de la carte scolaire. Cette modification est nécessaire afin de rééquilibrer les effectifs des écoles maternelles et élémentaires compte tenu des nouveaux programmes immobiliers.

Le redécoupage s'opère comme suit :

Les rues Verdi, Chappe, Rossini, Puccini, de Paris (n°1 au 127 côtés pairs et impairs), allée de Colbert (à partir de 54 pour les pairs et du 33 pour les impairs) intègrent le secteur scolaire Le Nôtre.

Les rues Suger, de Sully, de Liesse (du 34 au 57), chaussée de Maubuisson intègrent le secteur scolaire des Bourseaux.

Les rues Brossolette, d'Estienne d'Orves, des Beaux vents (à partir du 50 et du 35), place Gabriel Péri intègrent le secteur scolaire Prévert.

Les rues L. Weiss, square de Picardie, place de Champagne intègrent le secteur scolaire Jean-Jacques Rousseau.

En l'absence de dérogation pour l'entrée en cours préparatoire à l'école Matisse, les enfants du secteur seront affectés de préférence à l'école de la Prairie.

Il est toutefois proposé de maintenir le choix de l'école à l'entrée au cours préparatoire excepté pour les écoles de Liesse et Le Nôtre.

Les enfants des gens du voyage qui s'installeront sur l'aire d'accueil rue d'Eragny, devront être scolarisés à Prévert.

ORGANISATION DES STAGES SPORTIFS ETE 2010

Le Conseil décide à l'unanimité, de l'organisation cet été de stages pour les 9/12 ans organisés par les services Scolaire et périscolaire et Sports avec le concours des associations sportives de la Commune. Il s'agira de 2 sessions sportives en juillet d'un potentiel d'accueil de 24 enfants à chaque fois.

TRANSFORMATION DE POSTES

Le Conseil décide à l'unanimité de la création et suppression concomitante de 2 postes d'adjoint technique de 2ème classe à temps complet en remplacement de 2 postes d'agents de maîtrise principal à temps complet ; d'1 poste d'adjoint administratif de 2ème classe à temps complet en remplacement d'un poste d'agent administratif de 1ère classe ; d'un poste de rédacteur à temps complet en remplacement d'un poste d'adjoint administratif de 1ère classe. Ceci à compter du 1/06/2010.

SUBVENTIONS

Le Conseil décide à l'unanimité, de l'attribution d'une subvention de 500 € à l'association Césaria pour un projet de sortie à Quend-Plage le samedi 24 juillet. Il s'agit d'une aide financière destinée à la location d'un car.

VENTE D'APPARTEMENT AUX BEAUX VENTS

Le Conseil décide à l'unanimité, de la vente d'un appartement situé 22 rue des Beaux Vents, pour un montant de 160 000 €.

ATTRIBUTION DE LOGEMENT DE FONCTION

Le Conseil décide à l'unanimité, compte tenu des contraintes spécifiques liées à l'exercice des missions de gardien des maisons de quartier d'ajouter à la liste des emplois bénéficiant d'un logement pour nécessité absolue de service, l'emploi de gardien suppléant à la maison de quartier de Chennevières. La concession pour nécessité absolue de service comporte la gratuité du logement mais aussi la gratuité des charges. Il autorise le maire à prendre un arrêté d'attribution individuelle pour ce poste.

VENTE DE VEHICULE

Le Conseil autorise Monsieur le Maire à l'unanimité, à procéder à la cession du car municipal pour un montant de 8 000 € TTC.

CONTRAT DE TRANSACTION AVEC LA SOCIETE DALKIA

Le Conseil autorise à l'unanimité, Monsieur le Maire à signer un contrat de transaction avec la société Dalkia et à émettre un titre de recettes correspondant au montant d'une indemnité estimée à ce jour à 97 597 € TTC. L'objet de la transaction est de régulariser un trop perçu relatif à des facturations de consommation de gaz des gymnases d'Epluches et Clamart.

TRAVAUX DE SECOND ŒUVRE POUR LA REHABILITATION DU CHATEAU D'EPLUCHES

- le Conseil décide à l'unanimité, d'approuver un avenant relatif au marché de second œuvre pour la réhabilitation du château d'Epluches. Il s'agit de prendre en considération des modifications concernant le lot n°1 « gros œuvre, fondations, ravalement ». Le montant du marché passe à 302 356,92 € TTC soit une augmentation de 0,16 % ;
- le Conseil décide à l'unanimité, d'autoriser Monsieur le Maire à signer un avenant au lot n°3 « métallerie, menuiseries extérieures métalliques » concernant des modifications survenues dans l'exécution du marché. Le montant du marché passe à 62 895,49 € TTC soit une augmentation de 1,61 % ;
- le Conseil décide à l'unanimité, d'autoriser Monsieur le Maire à signer un avenant au lot n°10 « électricité » concernant des modifications survenues dans l'exécution du marché. Le montant du marché passe à 235 374,29 € TTC soit une augmentation de 1,44 % ;
- le Conseil décide à l'unanimité, d'autoriser Monsieur le Maire à signer un avenant au lot n°8 « plomberie » concernant des modifications survenues dans l'exécution du marché. Le montant du marché passe à 33 685,69 € TTC soit une augmentation de 8,58 %.

TARIFS SEJOURS ETE 2010 A LA SEMAINE

Le Conseil adopte à l'unanimité, le tarif des séjours à la semaine pour l'été 2010. 7 séjours sont proposés cette année. Le coût moyen des séjours par enfant s'élève à 295 € soit un coût sensiblement identique à 2009.

PROJETS DE LA COMMUNE NECESSITANT UNE DECLARATION PREALABLE, UN PERMIS DE DEMOLIR OU UN PERMIS DE CONSTRUIRE

Le Conseil autorise à l'unanimité, Monsieur le Maire à déposer les déclarations préalables, le permis de construire et le permis de démolir relatifs à :

- la démolition du bloc central – dalle basse du Grand Centre ;
- la réfection des peintures extérieures de la salle Sainte-Geneviève ;
- la pose d'une clôture à la Ferme du Parc ;
- l'édification d'une construction dédiée au club des boulistes – Parc Le Nôtre.

REVISION DE TARIFS

Le Conseil adopte à l'unanimité, la révision des tarifs de location des installations sportives (majoration de 3%), les nouveaux tarifs seront applicables au 1^{er} septembre 2010.

SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT ET SUBVENTION EXCEPTIONNELLE A L'ASSOCIATION *VIE LIBRE* POUR LA JOURNEE DE PECHE

Le Conseil décide à l'unanimité, d'allouer une subvention de fonctionnement de 160 € et une subvention exceptionnelle de 500 € à l'association Vie libre pour l'organisation d'une soirée annuelle de la pêche.

Le Conseil décide à l'unanimité, d'attribuer une subvention au Comité départemental d'Education pour la santé du Val d'Oise (CODES) à hauteur de 1 157,70 € au titre du renouvellement de l'adhésion annuelle de la commune à cette association.

MEDIATHEQUE STENDHAL

Le Conseil décide à l'unanimité, d'autoriser Monsieur le Maire à solliciter auprès du Département une subvention de fonctionnement « aide aux projets de développement de la lecture » d'un montant de 1 900 € dans le cadre du plan départemental de développement de la lecture.

DECISIONS DU MAIRE

Le conseil prend acte des décisions prises par Monsieur le Maire au titre des articles L 2122-22 2^e, 4^e, 6^e, 8^e, 10^e, 11^e alinéas du Code général des collectivités territoriales.

Ces décisions portent sur des passations de tarifs, de contrats, de conventions d'occupation, l'acceptation d'une indemnité de sinistre, des reprises de concessions et des règlements de frais d'avocats.

Prochain Conseil le 1^{er} juillet 2010 à 20h45 à l'hôtel de ville.

Pour le Maire,
Le Premier Maire-Adjoint

Andrée SALGUES